

BRUNSWICK EXPLORATION INC.

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») de Brunswick Exploration inc. (la « société ») sera tenue le jeudi 12 juin 2025 à 15 h (HE), au 1, Place Ville Marie, 40^e étage, Montréal (Québec), aux fins suivantes :

1. Recevoir le rapport annuel de la société incluant les états financiers de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport des auditeurs s'y rapportant (les « **états financiers** »);
2. Élire les administrateurs pour l'année en cours;
3. Nommer les auditeurs de la société pour l'année en cours et autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de ceux-ci;
4. Examiner et, si jugé approprié, adopter une résolution, dont le texte figure à l'Annexe « D » de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la société datée du 30 avril 2025 (la « **circulaire** »), ratifiant, approuvant et confirmant le régime d'unités d'actions différées de la société, tel qu'il est plus amplement décrit dans la circulaire;
5. Examiner et, si jugé approprié, adopter une résolution, dont le texte figure à l'Annexe « F » de la circulaire, ratifiant, approuvant et confirmant le régime d'options de la société, tel qu'il est plus amplement décrit dans la circulaire; et
6. Traiter de toute autre question qui pourrait être valablement soumise à l'assemblée ou tout ajournement de celle-ci.

La circulaire ci-jointe contient des renseignements détaillés sur les points qui seront soumis à l'assemblée et est, par conséquent, considérée comme faisant partie intégrante du présent avis.

En vertu des lois sur les valeurs mobilières du Canada, nous ne sommes plus tenus de transmettre à nos actionnaires des exemplaires imprimés des documents relatifs à l'assemblée, soit la circulaire et notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (le « **rapport de gestion** ») et les états financiers (collectivement, les « **documents relatifs à l'assemblée** »).

Nous affichons plutôt une version électronique des documents relatifs à l'assemblée sur un site Web aux fins de consultation par les actionnaires aux termes de procédures appelées « **procédures de notification et d'accès** ». Des copies électroniques de ces documents peuvent être consultées sur notre site Web à l'adresse <https://docs.tsxtrust.com/2365> ou dans SEDAR+, sous le profil de la société, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Si vous désirez recevoir des copies papier des documents relatifs à l'assemblée avant la tenue de celle-ci, ou si vous avez des questions à l'égard de l'utilisation des procédures de notification et d'accès par la société, veuillez communiquer avec Compagnie Trust TSX (« **Compagnie Trust TSX** ») au 1-866-600-5869 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou 416-342-1091 (autres pays) ou tsxtis@tmx.com, ou avec la société au (514) 861-4441 ou transmettre un courriel au info@brwexplo.ca, et nous vous ferons parvenir sans frais par la poste ces copies papier dans les trois jours ouvrables suivant votre demande. Nous devons recevoir votre demande au plus tard à 17 h (heure de Montréal) le 3 juin 2025, afin de vous assurer que vous recevrez les copies papier avant le délai prescrit pour soumettre votre vote.

Montréal, le 30 avril 2025.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(s) *Robert P. Wares*
Robert P. Wares, président du conseil

IMPORTANT

Les détenteurs d'actions peuvent exercer leur droit de vote en assistant à l'assemblée ou en complétant un formulaire de procuration. Les détenteurs d'actions qui ne peuvent assister à l'assemblée en personne sont priés de compléter et signer le formulaire de procuration ci-joint et de le retourner à l'agent des transferts de la société, Compagnie Trust TSX (« **Trust TSX** »), par courrier au 100 Adelaide Street West, Suite 301, Toronto (Ontario) M5H 4H1, ou par télécopieur au 1-416-595-9593, au plus tard à 15 h (heure de l'Est) le 10 juin 2025. Une personne nommée comme fondé de pouvoir n'est pas tenue d'être actionnaire de la société.

La société encourage les actionnaires à consulter les documents relatifs à l'assemblée avant de voter.